Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FINANCEMENT FÉDÉRAL

Une délégation vaudoise défend le métro M2 à Berne

Le Conseil fédéral a confirmé hier, lors d'une réunion à laquelle participait une délégation du Conseil d'Etat, qu'il entendait mieux soutenir le trafic d'agglomération. Il souhaite disposer d'une enveloppe financière de 155 millions de francs pour les années 2002 à 2005, en faveur des grands projets prêts à démarrer. Le métro M2 est en bonne place pour bénéficier d'un tel financement. Pour les projets à plus long terme, le Conseil fédéral entend modifier la Constitution fédérale.

MM. Charles Favre, président du Conseil d'Etat, et Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, se sont rendus hier le 10 septembre à Berne pour défendre l'obtention d'une participation fédérale au financement du métro M2 Ouchy - Epalinges. Ils ont été reçus par les conseillers fédéraux Moritz Leuenberger, président de la Confédération, et Kaspar Villiger, chef du Département fédéral des finances, en compagnie d'une délégation des Conférences des directeurs cantonaux des transports et des travaux publics, de l'Union des villes suisses et de l'Union des transports publics.

MM. Leuenberger et Villiger ont rappelé la récente décision du Conseil fédéral de reconnaître l'importance du trafic d'agglomération, en faveur duquel une nouvelle norme constitutionnelle doit être créée pour en assurer le financement durable.

La délégation vaudoise a insisté sur la nécessité du projet M2, notamment pour répondre aux exigences de la législation fédérale sur la protection de l'air et comme élément essentiel d'un système de transport. Elle a expliqué la lourde charge financière que cela représente pour le canton et a demandé une participation fédérale substantielle.

Le projet M2 étant prêt à démarrer, il devrait bénéficier de mesures de financement à court terme, sans pouvoir attendre l'adoption d'une norme constitutionnelle en faveur du trafic d'agglomération. La délégation vaudoise a pris acte de la décision du Conseil fédéral de libérer une enveloppe de 155 millions entre 2002 et 2005 pour les grands projets prêts à démarrer dont pourrait bénéficier le métro M2. La première tranche de cette enveloppe doit encore être approuvée en décembre 2001 par les Chambres fédérales, lors du vote sur le budget.

Le Conseil fédéral se refuse par contre toujours à augmenter les moyens en faveur de la séparation des courants de trafic, autre source de financement possible pour le métro M2. Le Conseil d'Etat poursuit ses contacts avec les parlementaires fédéraux afin d'obtenir, ici aussi, un assouplissement de la position du Conseil fédéral.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 septembre 2001

Pierre Imhof, responsable de la communication M2, tél. 021/316 70 05 et 079/253 47 87